

Si je comprends bien le fonds de pension du Canada est établi selon le coût de la vie, n'est-ce pas?

M. Pierce: Oui.

Le sénateur Carter: Que voulez-vous dire par cette recommandation?

M. Pierce: Un renvoi à la recommandation 1 (f) explique ce que nous avons dit à la recommandation 3 (a), que le coût de base de la sécurité de la vieillesse doit être radié. Nous nous référons à la recommandation formulée par le Canadian Welfare Council en matière de politiques sociales pour le Canada, à savoir que:

“Les paiements des bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse doivent être augmentés suffisamment pour protéger les bénéficiaires contre la diminution du pouvoir d'achat et pour apparenter les paiements aux changements du standard de vie en général pour l'ensemble du pays.”

Vous avez raison de dire qu'il y a des dispositions nécessaires d'ajustement du coût de la vie dans le fonds de pension du Canada.

Le président: Voyez-vous une différence entre le coût de la vie et le standard de vie général?

M. Pierce: Oui.

Le président: Parce qu'il y a une différence; tout dépend de quelle façon vous l'envisagez.

M. Craigs: Sans autre question, nous l'acceptons.

La sénatrice Inman: Je fais référence au paragraphe 3, service de qualité, à la page 3 de vos recommandations. Nous avons reçu des plaintes concernant les travailleurs sociaux et leur conduite auprès des gens. Vous dites au sous-paragraphe (b):

“Les administrateurs et le personnel du Bien-Etre doivent être désignés selon leur capacité de leadership administratif, aussi bien de leurs aptitudes personnel que de leur fonction.

Je suis d'accord. Pourquoi ne l'applique-t-on pas davantage? Ne devrait-on pas passer au crible les assistés sociaux? Il ne suffit pas d'être instruit.

M. Pierce: Anciennement on avait tendance à embaucher à l'assistance sociale des gens non qualifiés pour faire le travail qu'on leur deman-

daît, soit du point de vue de l'instruction, de la formation et même très souvent de la personnalité. Je suis d'accord avec l'opinion selon laquelle en Ontario on a vraiment fait un grand effort pour améliorer la qualité du service et pour comprendre le rôle des services sociaux. Le Ontario Welfare Council travaille de très près avec le Ontario Welfare Officers' Association à améliorer la qualité du service et à comprendre les besoins de ceux qui demandent l'aide du Bien-Etre social. Cela rejoint un aspect que j'ai touché au début relativement au problème de juridiction à l'intérieur d'une province. D'un côté il y a les municipalités qui disent au gouvernement provincial: “Vous nous pressez trop. Vous nous forcez trop la main et vous nous obligez à faire ce que nous ne voulons pas faire”. De l'autre côté, les grandes municipalités disent: “Nous voulons vous faire profiter dans une plus large mesure du Canada Assistance Plan, par exemple.” Nous avons des exemples en Ontario où l'administrateur du Bien-Etre a pris l'initiative de mettre au point de nouveaux types de programme permettant aux gens de bénéficier du bien-être social en même temps que d'autres bénéficiaires. On a fait beaucoup d'efforts en vue d'une amélioration mais il y a encore des noyaux où il existe un comportement négatif à l'égard de quiconque a besoin d'une aide en dehors de la famille.

La sénatrice Inman: Votre attitude a beaucoup de signification pour ces gens.

Le sénateur Cook: Votre première recommandation suggère un revenu annuel garanti. A la page 2, vous suggérez comme choix, où jusqu'à ce que le revenu annuel garanti devienne une réalité, une augmentation des allocations familiales et du montant de base pour la Sécurité de la vieillesse. En supposant qu'on aurait l'argent nécessaire à ce projet, il nous serait utile que vous nous fournissiez des chiffres. Avez-vous effectué des recherches dans le but de déterminer ce que serait le revenu garanti, ou, avant de devenir effectif, que devrait être l'augmentation du montant de base des allocations familiales ou des pensions de vieillesse? Soyons réalistes. On qualifie le niveau de pauvreté de ceci ou cela. Mais vous ne pouvez pas donner un revenu garanti en vue de faire face au montant tout entier. Quel serait le point de départ?

M. Pierce: Nous avons étudié la possibilité de doubler les allocations familiales. On a estimé que pour doubler les montants actuels des allocations pour les enfants et pour les adolescents . . .

Le sénateur Cook: Qui sont de combien par enfant?